



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 23 février 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Myriam Gilbert, Daniel Feeny et Éric Pilote, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Alexandra Boivin, Linda Brouillette, Mike Duggan, Edmond Leclerc et Mario St-Pierre.

CE-2022-135

REJET DE SOUMISSION - 2021 SP 435 - SERVICES PROFESSIONNELS - ANALYSE DES RISQUES TOXICOLOGIQUE ET ÉCOTOXICOLOGIQUES AUX PROPRIÉTÉS MUNICIPALES DU PARC DE LA BAIE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 3 décembre 2021, un appel d'offres public pour les services professionnels d'analyse des risques toxicologiques et écotoxicologiques aux propriétés municipales du parc de la Baie;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis de la seule soumission reçue dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 435.

Adoptée

CE-2022-136

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PRONEX EXCAVATION INC. - BOUCLAGE D'EAU POTABLE - RUE VALENCIA ET DIFFÉRENTES IMPASSES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-785 du 8 décembre 2020, adjugeait à la firme PRONEX Excavation inc., un contrat pour des travaux de bouclage d'eau potable de la rue Valencia et des diverses impasses du secteur d'Aylmer, pour un montant total approximatif de 607 996,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 178724 et 179143 ont déjà été approuvées pour un montant de 26 691,63 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 177 437,02 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 178724 et 179143 pour un montant total de 26 691,63 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 177 437,02 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme PRONEX Excavation inc., dans le cadre du projet de bouclage d'eau potable de la rue Valencia et de diverses impasses du secteur d'Aylmer, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 204 128,65 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 812 124,93 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20011-035-88901	29 164,26 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ING-13-007) - 17-3063 - Rue Valencia - Aqueduc
18-20011-036-88902	19 442,83 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ING-13-007) -17-3063 - Rue Valencia - Pavage
06-30842-016-88903	89 113,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts et aqueduc - 17-3064 - Bouclage aqueduc - Aylmer
06-30842-017-88904	24 303,55 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts et aqueduc -17-3064 - Bouclage - Aylmer - Pavage
04-13493	7 716,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 697,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

0019145

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-137

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS EXISTANTS DE
DISTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, HYDRO-QUÉBEC, BELL
CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE - PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RUES
LAVAL, KENT, AUBRY ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE
HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

CONSIDÉRANT QUE le projet de revitalisation des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria au centre-ville de Gatineau prévoit l'enfouissement des réseaux câblés existants de distribution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2019-669 du 22 octobre 2019, autorisait la modification à la convention actuelle Enfouissement des réseaux câblés existants de distribution entre la Ville de Gatineau, Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron Ltée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2019-669 du 22 octobre 2019, autorisait la Ville de Gatineau à payer à Hydro-Québec un montant approximatif de 254 090,67 \$ incluant les taxes, pour permettre l'enfouissement de certains types d'équipements électriques non prévus, le tout lié à la mise à jour du rapport d'avant-projet du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, le 1^{er} décembre 2021, a présenté à la Ville de Gatineau, une facture au montant total de 414 035,33 \$ incluant les taxes, pour permettre l'enfouissement de certains types d'équipements électriques non prévus, pour le partage de coûts concernant le rapport de potentiel archéologique, pour l'étude géotechnique ainsi que les frais d'honoraires pour la modification des plans reliés à l'obtention des servitudes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Ville de Gatineau à payer à Hydro-Québec un montant total de 159 944,66 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, pour permettre l'enfouissement de certains types d'équipements électriques non prévus, le tout lié à la mise à jour du rapport d'avant-projet du 11 décembre 2018 dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria.

Le coût total révisé de la convention, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 414 035,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18025-002-88905	146 050,79 \$	PDI - Projet rues Laval / Kent / Aubry - 15-3060 - Rue Laval - Enfouissement
04-13493	6 955,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 938,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-138

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE LA GALÈNE, DU PLEIN-AIR, DE LA RIDELLE, DE L'AVIRON ET DE L'ESCALADE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de la Galène, du Plein-Air, de la Ridelle, de l'Aviron et de l'Escalade, dossier RS-22-016, comme illustré au plan numéro CRO-22-034 (1 à 5) du 1^{er} février 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Galène	Nord	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 81 m vers l'est	En tout temps
Du Plein-Air	Nord	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 64 m vers l'est	En tout temps
De la Ridelle	Sud	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 64 m vers l'est	En tout temps
De l'Aviron	Nord	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 29 m vers l'est	En tout temps
De l'Escalade	Sud	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 65 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Galène	Sud	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes jusqu'à la rue des Mineurs	2 heures de 7 h à 17 h
Du Plein-Air	Sud	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 42 m vers l'est	2 heures de 7 h à 17 h
De la Ridelle	Nord	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 78 m vers l'est	2 heures de 7 h à 17 h
De l'Aviron	Sud	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 41 m vers l'est	2 heures de 7 h à 17 h
De l'Escalade	Nord	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 55 m vers l'est	2 heures de 7 h à 17 h

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-034 (1 à 5) qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-139

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN 70 PHASES 7 ET 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-498 du 8 juillet 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'études préparatoires, de programmes techniques, la préparation de plans, du devis et des documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour la réalisation du projet de réfection des services municipaux du Bassin 70 phases 7 et 8 (rue Hélène-Duval, entre les rues Hôtel-de-Ville et Frontenac, ainsi que des rues Leduc et Saint-Jacques, entre les rues Hôtel-de-Ville et Papineau) pour un montant total approximatif de 478 133,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 172859 et 176988 ont déjà été approuvées pour un montant de 23 341,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 74 043,90 \$ incluant les taxes, pour l'augmentation de la banque d'heures de la surveillance avec résidence en prévision de la continuité des travaux en 2022 portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 97 384,97 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 172859 et 176988 pour un montant de 23 341,07 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 74 043,90 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du Bassin 70 phases 7 et 8, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 97 384,97 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 575 518,40 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30878-001-88906	67 611,95 \$	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 19-3057 - Honoraires professionnels - Bassin 70, phases 7 ET 8
04-13493	3 220,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 211,95 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-140

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2016 SP 044 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BILAN D'OPÉRATION ET DE SURVEILLANCE DES EAUX DU LES COOK ET DU DMS PINK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-479	CE-2020-770	Englobe Corp.	2016 SP 044 - Services professionnels d'ingénieurs-conseils - Bilan d'opération et de surveillance des eaux du LES Cook et du DMS Pink	10 087,32 \$	15 juin 2022 au 31 décembre 2022	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 22 mars 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45128-411-88899	6 773,96 \$	Traitement de lixiviat - Site Cook - Services professionnels et génie
02-41110-411-88900	2 437,10 \$	Administration - Service de l'environnement - Services professionnels et génie
04-13493	438,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	437,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-141

REJET DE SOUMISSION - 2021 SP 446 - FOURNITURE DE POUBELLES À DEUX VOIES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 décembre 2021, un appel d'offres public pour la fourniture de poubelles à deux voies;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue et non conforme dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 446 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir réalisé l'analyse et modifié les documents d'appels d'offres.

Adoptée

CE-2022-142

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATIONS POLICIÈRES ET INCENDIE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 À LA COMPAGNIE VERSATERM INC. - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2002-1007 du 6 août 2002, adjugeait à la compagnie Versaterm inc. un contrat pour l'acquisition des produits PoliceACAD et FireCAD pour la mise à niveau et le rehaussement des logiciels répartiels de police et d'incendie pour un montant de 1 060 415,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2004 et 2019, la Ville de Gatineau a acquis des rehaussements et des applications informationnelles à ses logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie, engendrant une augmentation de frais d'entretien de support;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien, support et la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie a échu le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'informations policières et incendie, et que la compagnie Versaterm inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573,3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de renouveler le contrat pour l'entretien, le support et la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie de la firme Versaterm inc., 2300 avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour un montant de 407 082,78 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures découlant du contrat pour l'entretien, le support et la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-143 **SOUSSION 2021 SP 017 - FOURNITURE DE PISTOLETS POUR LE SPVG - SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Rampart International Corp, 2574, Sheffield Road, Ottawa, K1B 3V7, pour la fourniture de pistolets pour le SPVG pour les sections 2 et 3, pour un montant total de 476 603,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juillet 2021, et ce, comme étant la seule soumission ayant obtenu un pointage suite au processus d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30677-009-88907	20 563,89 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Arme à feu
11-12005-007-88908	37 092,89 \$	Achat véhicules et accessoires - Plan d'organisation policière 2012 - Arme à feu
18-11033-003-88909	23 595,09 \$	Équipements spécialisés - Service de police - Équipements spécialisés
18-14010-006-88910	316 146,10 \$	Équipements spécialisés - Police ajout 2018
04-13493	18 925,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 878,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-144 **SOUSSION 2021 SP 469 - FOURNITURE DE MUNITIONS (SPVG) - SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Industries Centaure ltée, 1234, avenue Godin, Laval, Québec, H7E 2T2, pour la fourniture de munitions d'entraînement et de service pour le Service de police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 134 890,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 3 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21603-645-88911	123 172,80 \$	Police - Gestion des ressources humaines - Fournitures spécialisées
04-13493	5 866,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 851,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-145 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR UN MONTANT TOTAL DE 202 147,02 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 FÉVRIER 2022**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 202 147,02 \$ pour la période du 3 au 9 février 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

CE-2022-146 **AIDE FINANCIÈRE POUR LES 53E ASSISES ANNUELLES DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les 53^e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec se tiendront à Gatineau, au Hilton et Casino du Lac-Leamy, du 25 au 27 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau voit un intérêt à participer à titre de partenaire à ces assises qui regroupent quelque 300 gestionnaires municipaux (direction générale, greffe, finances, services juridiques et approvisionnement) de partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'événement favorisera la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribuera à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'événement générera des retombées économiques locales pour la Ville de Gatineau évaluées à environ un demi-million de dollars :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau accorde une contribution financière de 6 000 \$ à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour ses 53^e assises;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$, sur présentation d'une facture, en contribution financière à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62360-971-88912	6 000 \$	Fonds de rayonnement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - 7 novembre au 31 décembre 2021

CE-2022-147

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CAROLINE DESROCHERS À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE D'ADJOINTE AU DIRECTEUR - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 104 138 \$ accordée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre d'adjointe au directeur, Service des arts, de la culture et des lettres jusqu'au 17 février 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Caroline Desrochers à un surcroît de travail temporaire à titre d'adjointe au directeur, du Service des arts, de la culture et des lettres jusqu'au 17 février 2023.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif